

DEPARTEMENT DU  
FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE  
BREST

COMMUNE DE  
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

156 /2019

**OBJET : MODIFICATION DE STATIONNEMENT A DE  
L'AIRE DE CAMPING CARS**

Le maire de la commune,

Vu les articles L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2, et L 2213-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 443-4, R 443-9 du code de l'urbanisme.

Vu la demande des services techniques de la commune

Considérant qu'il est devenu nécessaire de modifier le stationnement sur l'aire de camping-cars pendant les travaux d'entretien des espaces verts,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement sur l'aire de camping-cars est modifié du **04 au 08 novembre 2019**, afin d'effectuer les travaux d'entretien des espaces verts.

**Article 2 :** Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée au commandant de la brigade de gendarmerie, à la police municipale.

Fait à PLOUGONVELIN, le 31 octobre 2019

Le Maire  
Bernard GOUEREC

